Fiche

Le territoire français comporte de nombreux milieux. Ces milieux sont à la fois riches et fragiles. Ils doivent donc être valorisés et protégés pour que leurs atouts s'inscrivent dans la durabilité. Ils doivent en effet être aménagés en tenant compte également de la gestion des risques. C'est donc à toutes les échelles, locale, régionale, nationale et européenne, que ces défis doivent être relevés.

I. La diversité des milieux, entre potentiel et contraintes

Les milieux qui forment le territoire français, tant métropolitain qu'ultramarin, sont à la fois fragiles et attractifs. **On qualifie de milieu géographique un territoire avec ses caractéristiques physiques comme le relief et le climat ainsi que la manière dont l'homme s'y inscrit**. Un milieu naît donc de l'interaction entre l'homme et son environnement.

1. Les milieux face à l'anthropisation

• La plupart des milieux français sont marqués par une **anthropisation** (transformation par les humains) profonde et ancienne. Peu d'espaces y échappent, à l'exception de certaines zones de très haute montagne, même si elles sont toutefois plus ou moins affectées par la présence de pollutions atmosphériques.

• Les milieux français sont marqués par des bouleversements récents. Jusqu'à la révolution industrielle, au XIXe siècle, le territoire s'organise en **terroirs** et en « pays » qui forment des cellules aux caractéristiques précises : le milieu du bocage dans l'Ouest et les zones basses et marécageuses des Landes de Gascogne avant la plantation de la forêt actuelle sous Napoléon III en sont de bons exemples.

• Depuis le début de l'âge industriel, ces milieux ont été soumis à de profondes transformations. Tout d'abord par l'**urbanisation** et l'**industrialisation** qui ont marqué certains d'entre eux, par exemple le Nord ou la Lorraine. Ensuite, par le **désenclavement** qui fait que ces milieux sont traversés par de grandes infrastructures de transport.

• Actuellement, deux logiques divergentes sont en action. Dans certains milieux, l'**artificialisation** et l'anthropisation dominent, avec **l'expansion périurbaine** et le développement de nouvelles infrastructures. En revanche, dans certains territoires, on note une déprise des activités humaines et une croissance de la forêt. C'est le cas dans les zones rurales de faibles densités, notamment dans la « diagonale du vide ».

2. Les milieux à fortes contraintes

• Certains milieux sont plus fragiles que d'autres et ont été marqués par les bouleversements des modes de vie et de production :

- Les **milieux humides**. Certaines zones, telles que les marais, ont été soumises à des politiques d'assèchement visant à gagner des terres agricoles et, dans le Sud, à limiter le risque du paludisme. Le marais vendéen ou encore la Camargue, dans le delta du Rhône, ont ainsi perdu des surfaces importantes.
- Les **milieux montagneux**. L'industrialisation des vallées, l'implantation de grandes voies de communication et de barrages hydroélectriques ont bouleversé les équilibres traditionnels.
- Les **milieux forestiers**. Les forêts ont également connu des transformations importantes et ont parfois été artificialisées pour servir à l'industrie du bois, favorisant une espèce exploitée au détriment de la biodiversité.

3. Les milieux soumis à de fortes pressions : les littoraux

• Parmi les milieux soumis à la plus forte pression, on trouve les **littoraux**. Ceux-ci sont au croisement de plusieurs activités :

- les activités traditionnelles de pêche et d'exploitation des ressources de l'estran ;
- les activités industrielles, notamment dans les grandes zones industrialo-portuaires comme Dunkerque ou Fos-sur-Mer ;
- les activités liées au **tourisme** sur l'ensemble des littoraux, de manière ponctuelle sur la façade atlantique, de manière plus intensive sur les côtes méditerranéennes. Cela s'est opéré essentiellement par le biais des promoteurs privés sur la Côte d'Azur et par un plan concerté de la part de l'État pour les stations réalisées sur la côte languedocienne.

Exercice n°1

II. La prise en compte des risques

1. Les risques naturels

Le piton de la Fournaise à La Réunion

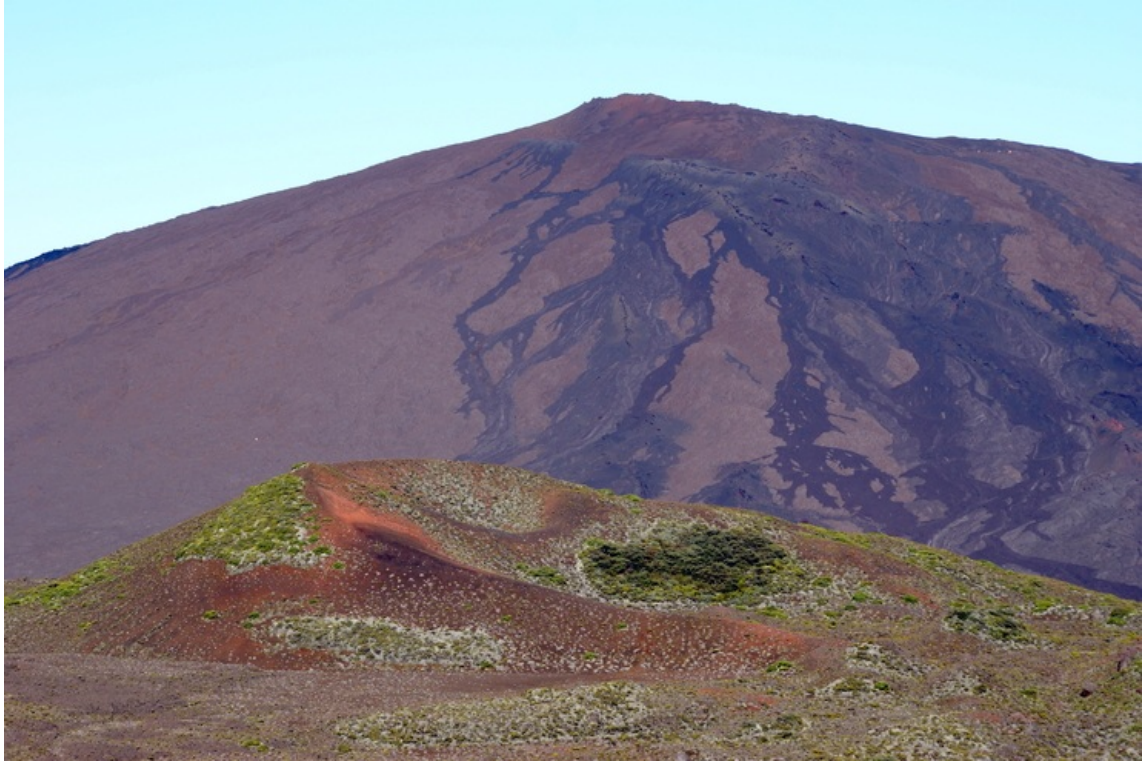

• Face aux **risques naturels**, plusieurs mesures ont été prises. Ces risques naissent de la rencontre d'un **aléa,** comme une forte pluie ou un éboulement et de la présence humaine. En France, plusieurs facteurs de risque interviennent :

- Les **inondations**. Elles sont souvent liées au fait qu'on a laissé réaliser des quartiers de périurbanisation récents dans d'anciennes zones inondables non construites (lits de cours d'eau intermittents, bassins fluviaux, basses terres côtières...). Parfois, elles touchent des installations touristiques comme les campings. Ces inondations peuvent provenir de la mer, comme à la suite de la tempête Xynthia en 2010 en Vendée, qui fit 47 morts. Elles peuvent également être liées à des **crues** de rivières. Dans les régions du nord du pays, elles sont liées à de longues périodes de pluies. Dans le Sud, notamment la zone méditerranéenne, elles sont associées à des précipitations ponctuellement très violentes, souvent orageuses, tels les « épisodes cévenols ». Dans tous les cas, l'**artificialisation des sols** conduit à accélérer le ruissellement et à rendre les crues encore plus dévastatrices, comme à Nîmes en 1988 (11 morts et 45 000 sinistrés).
- **Les tempêtes**. Elles provoquent des dommages liés aux vents et aux pluies, contribuant aux inondations.
- Les **glissements de terrain** et les **éboulements**. Ils ont lieu surtout dans les zones montagneuses et peuvent conduire à la destruction d'infrastructures et à l'isolement de certains espaces.
- Les **risques sismiques et volcaniques.** Ils concernent surtout les territoires d'outre-mer avec la montagne Pelée à la Martinique, la Soufrière à la Guadeloupe ou le piton de la Fournaise à La Réunion. Le territoire métropolitain peut aussi être soumis à des épisodes sismiques importants, notamment dans l'arc alpin, comme à Lambesc en 1906.

2. Les risques industriels

• Les **risques nucléaires**. En France, plusieurs sites industriels sensibles sont implantés dans des milieux spécifiques. Le risque lié à un accident nucléaire reste une éventualité. S'il a été évité jusqu'à présent dans notre pays, certains facteurs, telle la tempête de 1999 qui avait menacé la centrale du Blayet suite à la montée de l'eau dans l'estuaire de la Gironde, peuvent présenter des situations à risque.

• Les **catastrophes industrielles**. En 2001, l'explosion de l'usine AZF à Toulouse cause la mort de 31 personnes et fait 2 500 blessés, ce qui montre la sensibilité de ce type d'implantations en milieu urbain.

• La **pollution liée aux intrants chimiques**. Les milieux ruraux sont eux aussi marqués par les risques de pollution aux pesticides ou aux nitrates. Ces derniers, qui entrent dans la composition des engrais parviennent jusqu'aux nappes phréatiques et peuvent rendre impropre la consommation de l'eau.

• **Les risques liés aux déchets**. Le stockage des déchets de l'industrie, notamment nucléaire, pose également la question de la sécurisation des sites d'enfouissement.

Exercice n°2

Exercice n°3

3. Le défi du développement durable

• Ainsi, pour assurer le développement durable, la préservation des milieux est essentielle. Ce concept associe la dimension environnementale, économique et sociale : il faut **garantir la croissance économique tout en assurant la pérennité des espaces**.

Plusieurs initiatives sont donc prises, afin d'assurer la protection des espaces sensibles.

III. La protection des espaces

1. Les espaces sanctuarisés

• Le premier type de protection d'un milieu peut être sa **sanctuarisation** sous la forme d'un espace constituant un parc. **Deux types de parcs naturels existent : nationaux ou régionaux**. Des programmes européens contribuent à inscrire les territoires français dans un cadre plus large de protection. Il existe **10 parcs nationaux** en France. Sept d'entre eux sont en métropole et trois dans les territoires d'outre-mer. La plupart de ceux situés en métropole concernent des zones de haute montagne, comme la Vanoise ou le Mercantour dans les Alpes. Mais on trouve aussi deux zones littorales avec Port-Cros et les Calanques. Ils sont structurés par une « zone cœur », autour de laquelle une zone d'adhésion permet aux communes de s'inscrire dans un partenariat avec le parc. La législation implique un strict respect des milieux. On compte aussi **53 parcs naturels régionaux ou interrégionaux**.

• Par ailleurs, depuis l'an 2000, la France participe au **réseau Natura 2000** mis en place par l'Union européenne pour protéger les espaces présentant une biodiversité importante. En 2018, 1 779 sites français y sont associés, soit 12 % de la surface du pays.

2. Les espaces aménagés

• En dehors de ces milieux, d'autres lois et dispositifs permettent la préservation des milieux : mise en place de passages protégés pour les animaux lors des réalisations d'infrastructures routières, par exemple. Certains espaces spécifiques, comme les littoraux, font l'objet de lois. Depuis 1986, la **loi littoral** réglemente ainsi la réalisation d'aménagements concernant ces espaces, parfois rendus encore plus sensibles par la reprise de l'érosion côtière, notamment sur les côtes sableuses de l'océan Atlantique.

3. Des compromis nécessaires

• Toutefois, il est impossible de ne pas tenir compte de l'anthropisation dans le cadre de la mise en place d'espaces protégés. Ainsi, **la plupart des parcs naturels sont devenus des espaces très touristiques**, à la fréquentation importante, ce qui les rend parfois victimes de leur succès. La cohabitation entre les activités humaines et les espèces protégées peut aussi poser problème, comme dans le cas des attaques de troupeaux par les loups ou, dans les Pyrénées, par les ours.

• Dans la plupart des cas, **la prise en compte des aspirations des différents acteurs entretient une réelle dynamique dans les milieux protégés**. Cela nécessite de prendre des décisions de compromis à tous les niveaux impliqués depuis l'échelle locale jusqu'à l'échelle nationale. Parfois, ces logiques entrent en conflit. La participation de la France à Natura 2000 a ainsi subi un certain recul à 2007 en raison de polémiques entre la France et l'Union européenne, qui accusait le pays de réduire la superficie des zones à protéger.

Exercice n°4

Exercice n°5

© 2000-2025, Miscellane